

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROTECTION ET SOUVERAINETÉ AGRICOLES - (N° 2632)

N° CD232

AMENDEMENT

présenté par

M. Descoeur, M. Bony, M. Fabrice Brun, M. Ceccoli, M. Liégeon, M. Vermorel-Marques,
M. Jean-Pierre Vigier et Mme Minard

ARTICLE 14

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
